

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forêts privées wallonnes : se regrouper pour mieux gérer !

MARCHE-EN-FAMENNE, LE 2 MAI 2022 - Depuis 2020, des propriétaires forestiers privés wallons se regroupent au sein d'associations forestières. Cette nouvelle manière de gérer les forêts privées offre de nombreux avantages, particulièrement pour les petites propriétés. L'Office économique wallon du bois, au travers de sa Cellule d'appui à la petite forêt privée, accompagne les acteurs et propriétaires locaux dans la mise en place de ces nouvelles structures.

Le modèle français

C'est dans le cadre du projet Interreg Forêt Pro Bos, qu'une analyse a été menée entre 2016 et 2019 sur différents modes de regroupement de propriétaires forestiers dans des régions limitrophes. Celle-ci a permis aux différents partenaires au projet de tirer parti des expériences de nos voisins et de finalement d'opter pour la mise en place d'Associations forestières, dont la formule est calquée sur le modèle des « Associations syndicales libres de Gestion forestière » (ASLGF) existant en France. Ce concept semblait pertinent par son objectif de retisser des liens entre propriétaires, par la préservation du titre de propriété, par les possibilités offertes en termes de mutualisation de la gestion et par sa souplesse de mise en œuvre.

Une gestion concertée et des économies d'échelle

L'association forestière vise tout d'abord à créer des liens entre propriétaires voisins et à partager des expériences sur la gestion forestière de manière à bénéficier d'informations concrètes et utiles entre pairs. Elle permet par ailleurs de développer des actions concertées de gestion forestière : mutualisation des assurances, organisation de formations collectives sur le terrain, prêt de matériel etc. Elle facilite et pérennise les actions de gestion forestière groupée coordonnées par la Cellule d'appui à la petite forêt privée, comme la réalisation de travaux sylvicoles et de coupes de bois sur plusieurs parcelles voisines. Une approche collective qui permet à la fois aux propriétaires concernés de réaliser d'importantes économies et d'optimiser la gestion de leur patrimoine forestier. Enfin, ce genre d'association offre une plus grande réactivité, notamment en cas de crise sanitaire (scolytes, tempêtes, etc.).

Deux premières expériences et bien d'autres à venir

En 2020, une première association forestière a été créée en collaboration avec le GAL « Pays des Tiges et Chavées » sur les territoires de Gesves, Assesse et Ohey. Elle comporte actuellement onze personnes, propriétaires de 128 hectares. Début 2021, c'est dans le Parc naturel des Sources, dans les communes de Spa et de Stoumont, que le même genre d'association a vu le jour. Là, ce sont 18 propriétaires totalisant 58 hectares qui se sont associés. Et le scénario devrait se répéter, puisque la Cellule d'appui à la petite forêt privée a déjà reçu des marques d'intérêt pour la mise en place de ce genre d'association de la part du Parc naturel de l'Ardenne méridionale, du Parc naturel des Deux Ourthes et du GAL Pays de l'Ourthe, ainsi que du GAL « 100 villages, 1 avenir » situé dans les Cantons de l'Est.

Une attention particulière pour les petites parcelles

Depuis près de 10 ans, la Cellule d'appui à la petite forêt privée apporte un soutien à travers toute la Wallonie aux propriétaires souhaitant mieux valoriser leurs petites parcelles. Elle contribue notamment à réinjecter dans le circuit économique des ressources forestières privées jusque-là dormantes en coordonnant des travaux et des ventes de bois groupés. En matière de reboisement, elle accompagne les propriétaires dans la régénération de leur forêt, en tentant de la rendre davantage résiliente dans le contexte des changements climatiques. Elle intègre dans tous les conseils qu'elle prodigue aux propriétaires les dimensions économiques, écologiques et sociales de la gestion forestière durable. Dans ces deux régions, la mise en place d'une association forestière permettra d'intensifier et de pérenniser les actions menées en faveur des propriétaires de parcelles de moins de 5 ha. Pour eux, la Cellule réalise une « feuille de route », une sorte de programme simplifié de coupes et de travaux, dont la mise en commun devrait permettre d'optimiser la gestion et créer une dynamique de groupe au sein du territoire.

Vincent Colson, responsable de la Cellule d'appui à la petite forêt privée : *« Le développement d'associations forestières locales est indispensable pour optimiser et pérenniser les actions de gestion forestière groupée que nous menons. Les partenariats avec les groupes d'action locale et les parcs naturels apportent une plus-value pour le développement de projets non pas strictement forestiers mais de territoires. Les mutations en cours dans la petite forêt privée wallonne, et notamment la déconnexion des jeunes générations par rapport aux parcelles dont ils héritent rend indispensable la mise en place de telles associations. »*